

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/07/2025 - B2025/037574 - 2021 B 11204 - 908 540 263 - 47 PARADIS

Désignation de l'entreprise		47 PARADIS				Néant *		
Adresse de l'entreprise		9 Boulevard de la Croix Rousse		69004 LYON				
SIRET		9 0 8 5 4 0 2 6 3 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
						Exercice N clos le 2024-12-31		
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		
				1		2		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	2 145 000	030	123 788	2 021 212	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	2 145 000	048	123 788	2 021 212	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	147	074		147	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	11 295	086		11 295	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	11 441	098		11 441		
Total général (I + II)		110	2 156 441	112	123 788	2 032 654		
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	5 000	
	Écarts de réévaluation					124		
	Réserve légale					126		
	Réserves réglementées *					130		
	Autres réserves ()		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		
	Report à nouveau					134	(1 561)	
	Résultat de l'exercice					136	1 780	
	Subventions d'investissement					137		
	Provisions réglementées					140		
	Total I					142	5 219	
Provisions pour risques et charges					Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	711 167	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	1 380	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169		172	39	
	Comptes courants d'associés					173	1 313 708	
	Autres dettes					175	1 141	
	Produits constatés d'avance					174		
	Total III					176	2 027 435	
Total général (I + II + III)					180	2 032 654		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	674 573
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

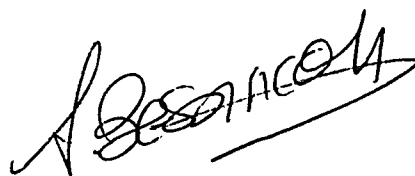
2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE
(en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD

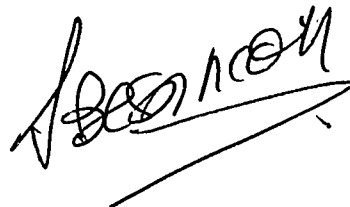
2025

Designation de l'entreprise		47 PARADIS				Néant ☐		Exercice N clos le				
A - RESULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)							2024-12-31			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue *	{	Biens		215		214					
			Services *		217		218		149 847			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222					
	Production immobilisée *						224					
	Subventions d'exploitations reçues						226					
	Autres produits						230					
							Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		149 847	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234					
	Variation de stock (marchandises)						236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240					
	Autres charges externes (dont crédit-bail : - mobilier		- immobilier		}		242		58 729			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		619		244		28 289			
	Rémunérations du personnel						250					
	Charges sociales						252					
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254		49 029			
	Dotations aux provisions						256					
	Autres charges	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262			
			Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
						Total des charges d'exploitation (II)		264		136 047		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270		13 801		
Produits financiers						(III)		280				
Produits exceptionnels						(IV)		290				
Charges financières						(V)		294		11 982		
Charges exceptionnelles	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		347				(VI)	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306		39		
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310		1 780		
B - RESULTAT FISCAL		Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2		312		1 780		314				
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316							
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles				322							
	Impôts et taxes non déductibles				324		39					
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999			

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
Le Président

47 PARADIS

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 032 654€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 1 780€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Informations générales complémentaires :

Abandons de créances consentis à la société conformément à la convention d'abandon de créance en date du 18 décembre 2023 :

-> Madame Sylviane BESANCON a consenti en 2022 un abandon de créance financier avec la clause de retour à meilleure fortune de 38 000 euros.

-> Madame Sylviane BESANCON a consenti en 2023 un abandon de créance financier avec la clause de retour à meilleure fortune de 2 000 euros.

-> Le présent abandon de créance est consenti sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune de la société. Le retour à meilleure fortune sera possible si :

- * La société réalise un résultat net après impôt supérieur à 1 000 €

- * Les capitaux propres sont au moins égaux au capital social de 5 000 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, retour à meilleure fortune de 2 500 €.

Le total restant s'établit à 37 500 € au 31 décembre 2024.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT :**ACTIF :****Immobilisations :**

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur Brute fin exercice
Terrain	429 000	-	-	429 000
Constructions	1 716 000	-	-	1 716 000
TOTAUX	2 145 000	-	-	2 145 000

- Amortissements :

Amortissements	Valeur début exercice	+ Augmentation	- Diminution	Valeur fin exercice
Constructions	74 759	49 029	-	123 788
TOTAUX	74 759	49 029	-	123 788

- Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

PASSIF :**Capitaux propres :**

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	5 000	1,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice		
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	5 000	1,00

Libellé	Solde ouverture	Affectation Résultat	Autres variations		Solde Clôture
			+	-	
Capital Social	5 000				5 000
Réserve légale	-				-
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	-1 301	- 261			-1 561
Résultat de l'exercice	-261	261	1 780		1 780

La société détient 100% de ses propres actions.

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	711 167	36 595	150 506	524 066
Fournisseurs et comptes rattachés	1 380	1 380	-	-
Impôts sur les bénéfices	39	39	-	-
Groupe et associés	1 313 708	1 313 708	-	-
Autres dettes	1 141	1 141	-	-
TOTAUX	2 027 435	1 352 863	150 506	524 066
<i>Dont emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	<i>35 950</i>			
<i>Dont emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>	<i>1 313 708</i>			

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
<i>Intérêts</i>	Emprunts et Dettes	174
<i>Courus</i>		
<i>Autres</i>	Factures à recevoir	750
<i>Charges</i>	Divers	-
TOTAL		924

Résultat Financier :

	N	N-1
Total Produits Financiers	0	0
Intérêts et charges assimilées	9 482	9 952
Autres charges financières	2 500	-
Total charges financières	11 982	9 952
Résultat financier	-11 982	-9 952

Abandons de créances consentis à la société conformément à la convention d'abandon de créance en date du 18 décembre 2023 :

-> Le présent abandon de créance est consenti sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune de la société. Le retour à meilleure fortune sera possible si :

- * La société réalise un résultat net après impôt supérieur à 1 000 €
- * Les capitaux propres sont au moins égaux au capital social de 5 000 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, retour à meilleure fortune de 2 500 €.

Résultat Exceptionnel :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	2 000
Total produits exceptionnels	0	2 000
Total charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	-	2 000

N-1 : Madame Sylviane BESANCON a consenti en 2023 un abandon de créance financier avec la clause de retour à meilleure fortune de 2 000 euros.

47 PARADIS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles :

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	710 993

47 PARADIS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros

Siège social : 9 Boulevard de la Croix Rousse, 69004 LYON
908 540 263 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1 780,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 780,03 euros
Absorption des pertes antérieures	1 561,46 euros
Solde	218,57 euros
A la réserve légale	10,93 euros
Solde	207,64 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 207,64 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Sylviane BESANCON

